

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION

Règlement N° 02-2022

Règlement #02-2022 décrétant l'établissant d'un programme d'aide à la revitalisation de secteurs de la municipalité.

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022, le conseil a adopté par résolution le règlement #02-2022 décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation de secteurs de la municipalité.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 19 janvier 2022



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #02-2022

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 19 janvier 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de janvier 2022.

Hélène Chassé.

Hélène Chassé, g.m.a
Directrice générale & secr. trésorière

